

PROCES-VERBAL N°1 DES DELIBERATIONS
ADOPTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE D'INSTALLATION DU 27 MAI 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Installation du Conseil municipal par le maire sortant

- ✓ Le maire sortant, monsieur Bernard Destrost ouvre cette séance d'installation du Conseil municipal et indique : « Nous allons procéder à l'installation des conseillers municipaux dans leurs fonctions. Avant de procéder à l'appel des conseillers municipaux élus lors des élections municipales de dimanche 15 mars 2020, je me dois de vous informer que par lettre en date du 16 mars 2020, monsieur Gérald Fasolino a renoncé à son mandat de conseiller municipal pour des raisons personnelles. Cette lettre a été adressée parallèlement à monsieur le Préfet.

Conformément au Code électoral et notamment son article L.270, dans les communes de 3500 habitants et plus, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. Le remplaçant n'a pas obligation d'être du même sexe que celui de la personne dont le siège est devenu vacant.

J'ai donc sollicité madame Audrey Molina, candidate suivante sur la liste « Cuges c'est vous », à prendre le siège vacant qui a répondu favorablement en date du 17 mars 2020 pour occuper le siège vacant. J'ai donc immédiatement conféré la qualité de conseillère municipale à madame Audrey Molina. Cela a fait l'objet d'un procès verbal, dont une copie sera annexée aux documents de cette séance.

Je procède donc maintenant à l'appel des conseillers municipaux élus lors des élections municipales de dimanche 15 mars 2020.

1	Bernard DESTROST	1452 voix
2	France LEROY	1452 voix
3	Frédéric ADRAGNA	1452 voix
4	Emmanuelle CLAIR DUMONT	1452 voix
5	Gérard ROSSI	1452 voix
6	Marion TAUPENAS	1452 voix
7	Alain RAMEL	1452 voix
8	Corinne MOZOLENSKI	1452 voix
9	Jean-Christophe LANDREAU	1452 voix
10	Laëtitia TREMOUILHAC	1452 voix
11	Jean-Luc TOURREL	1452 voix
12	Nathalie DERANVILLE	1452 voix
13	Marc FERRI	1452 voix
14	Marie-Laure ANTONUCCI	1452 voix
15	Pierre BAYLE	1452 voix
16	Lucile PECQUEUX	1452 voix
17	Philippe BAUDOIN	1452 voix

18	Sylvie NICOLAÏ	1452 voix
19	Jacques FAFRI	1452 voix
20	Laëtitia LOUIS	1452 voix
21	Guillaume GALIEN	1452 voix
22	Fanny SAISON	1452 voix
23	Jacques GRIFO	1452 voix
24	Cyrille VIRILLI	1452 voix
25	Fabienne BARTHELEMY	882 voix
26	Jean-Henri LESAGE	882 voix
27	Pascaline DUBRAY	882 voix
28	Eric REMEN	882 voix
29	Audrey MOLINA	882 voix

Je déclare les membres du Conseil municipal que je viens d'énumérer installés dans leurs fonctions. Avant de laisser la parole au doyen de l'assemblée, monsieur Jacques Fafri, pour procéder à l'élection du maire, je vous propose, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, que madame Marion Taupenas, conseillère municipale la plus jeune, soit désignée en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Je passe la parole à monsieur Jacques Fafri, doyen de l'assemblée, qui prend alors la présidence. »



L'an deux mil vingt et le 27 mai,

à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Arcades, sous la présidence de monsieur Jacques Fafri, conseiller municipal, doyen de l'assemblée.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux : Bernard Destrost, France Leroy, Frédéric Adragna, Emmanuelle Clair Dumont, Gérard Rossi, Marion Taupenas, Alain Ramel, Corinne Mozolenski, Jean-Christophe Landreau, Pierre Bayle, Jacques Grifo, Philippe Baudoin, Marc Ferri, Jean-Luc Tourrel, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Cyrille Virilli, Fanny Saison, Marie-Laure Antonucci, Lucile Pecqueux, Laëtitia Tremouilhac, Laëtitia Louis, Guillaume Galien, Fabienne Barthélémy, Jean-Henri Lesage, Eric Remen, Pascaline Dubray et Audrey Molina.

Madame Marion Taupenas est désignée secrétaire de séance.



Délibération n° 20200527-001 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – Election du maire de la commune de Cuges-les-Pins
Sous la présidence du doyen de l'assemblée, monsieur Jacques Fafri, conseiller municipal

- ✓ Monsieur Jacques Fafri s'adresse aux conseillers : « *Mes chers collègues, Conformément à l'article L2122-8 du Code Général des collectivités Territoriales, c'est en ma qualité de doyen et de président de cette assemblée que je vais vous inviter à procéder à l'élection du maire.*
Je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance au maire sortant, Bernard Destrost, pour la bienveillance et le respect avec lesquels il a animé l'équipe municipale qui l'a entouré pendant ce dernier mandat.
C'est un honneur pour moi d'avoir été à ses côtés et d'avoir participé aux actions conduites pendant ce mandat.
Et c'est aussi une fierté d'avoir intégré la liste qu'il a constituée pour cette campagne de l'élection municipale du 15 mars 2020.
18 membres élus siègent aujourd'hui parmi les 29 conseillers. Je leur souhaite la bienvenue et par respect des règles introduites par le contexte particulier de cette période et aussi pour ne pas prolonger « l'attente insoutenable » que nous partageons tous de connaître notre nouveau maire, je vais procéder à l'élection du maire. »
- ✓ Monsieur Fafri poursuit : « L'appel nominal des membres du Conseil, afin de dénombrer le nombre de conseillers présents, a été réalisé en début de séance.
29 conseillers sont présents, je constate donc que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 est remplie.
Je vous invite donc maintenant à procéder à l'élection du maire.
Je rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Afin de constituer le bureau de vote, il convient de désigner maintenant au moins deux assesseurs :

Madame Fabienne Barthélémy et monsieur Jean-Luc Tourrel sont donc désignés en qualité d'assesseurs.

Parmi les candidats qui se présentent à cette élection, nous avons :

Pour **la liste de la majorité « Cuges Avenir » : monsieur Bernard DESTROST**

La liste « Cuges c'est vous » ne propose pas de candidat.

Les bulletins de vote et les enveloppes uniformes fournies par la mairie vous ont été remis. J'invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à s'approcher de la table de vote et a déposé l'enveloppe dans l'urne. Le dernier conseiller vient de voter, nous allons immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

⇒ Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

⇒ Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,

⇒ Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Monsieur Bernard Destrost est candidat à la fonction de maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **29**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **4**

Bulletins nuls : **1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **15**

A obtenu :

Bernard Destrost : **24** voix (vingt-quatre voix)

Monsieur Bernard Destrost, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Le Conseil municipal,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise **24** suffrages exprimés pour **monsieur Bernard Destrost**.

Article 1 : PROCLAME **monsieur Bernard Destrost** maire de la commune de Cuges-les-Pins et le déclare installé,

Article 2 : AUTORISE monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✓ Monsieur Fafri s'adresse à monsieur le maire : « Monsieur le maire, je vous invite à aller récupérer votre écharpe de maire. La présidence vous revient, monsieur le maire, pour procéder maintenant à l'élection des adjoints ».

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



L'an deux mil vingt et le 27 mai,

à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Arcades, sous la présidence de monsieur Bernard Destrost, maire.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux : France Leroy, Frédéric Adragna, Emmanuelle Clair Dumont, Gérard Rossi, Marion Taupenas, Alain Ramel, Corinne Mozolenski, Jean-Christophe Landreau, Jacques Fafri, Pierre Bayle, Jacques Grifo, Philippe Baudoin, Marc Ferri, Jean-Luc Tourrel, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Cyrille Virilli, Fanny Saison, Marie-Laure Antonucci, Lucile Pecqueux, Laëtitia Tremouilhac, Laëtitia Louis, Guillaume Galien, Fabienne Barthélémy, Jean-Henri Lesage, Eric Remen, Pascaline Dubray et Audrey Molina.

Madame Marion Taupenas est désignée secrétaire de séance.



Délibération n° 20200527-002 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence du maire élu, monsieur Bernard Destrost

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2,

⇒ Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

⇒ Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

Il est proposé que le Conseil municipal se prononce sur ce nombre d'adjoints au maire.

- ✓ Monsieur le maire indique : « Nous allons donc maintenant déterminer le nombre d'adjoints au maire. En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, je rappelle que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maire au maximum. En application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 adjoints. Au vu de ces éléments, j'invite le Conseil municipal à fixer à 8 le nombre des adjoints au maire de la commune ».

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire, rapporteur :

Article unique : DECIDE par 24 voix pour (*Bernard Destrost, France Leroy, Frédéric Adragna, Emmanuelle Clair Dumont, Gérard Rossi, Marion Taupenas, Alain Ramel, Corinne Mozolenski, Jean-Christophe Landreau, Jacques Fafri, Pierre Bayle, Jacques Grifo, Philippe Bandoïn, Marc Ferri, Jean-Luc Tourrel, Sylvie Nicolai, Nathalie Deranville, Cyrille Virilli, Fanny Saison, Marie-Laure Antonucci, Lucile Pecqueux, Laëtitia Tremouilbac, Laëtitia Louis, Guillaume Galien*) **et 5 voix contre** (*Fabienne Barthélémy, Jean-Henri Lesage, Eric Remen, Pascaline Dubray et Audrey Molina*) la création de 8 postes d'adjoints.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n° 20200527-003 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – Election des adjoints

Sous la présidence du maire élu, monsieur Bernard Destrost

- ✓ Monsieur le maire indique : « Je rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

A cette heure, une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doit comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner, a été déposée, auprès du maire : il s'agit de **la liste de la majorité, conduite par Bernard Destrost**.

Les élus de l'opposition ne souhaitent pas déposer de liste d'adjoints.

Je constate donc qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Nous allons donc procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du maire et dans les mêmes conditions que l'élection du maire.

Madame Fabienne Barthélémy et monsieur Jean-Luc Tourrel, vous êtes assesseurs du bureau de vote.

Les bulletins de vote et les enveloppes uniformes fournies par la mairie vous ont été remis.

J'invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à s'approcher de la table de vote et à déposer l'enveloppe dans l'urne.

Le dernier conseiller vient de voter ; nous allons immédiatement procéder au dépouillement des bulletins de vote.

⇒ Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

⇒ Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.,

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste conduite par Bernard DESTROST

- 1- Madame France Leroy
- 2- Monsieur Frédéric Adragna
- 3- Madame Emmanuelle Clair Dumont
- 4- Monsieur Gérard Rossi
- 5- Madame Marion Taupenas
- 6- Monsieur Alain Ramel
- 7- Madame Corinne Mozolenski
- 8- Monsieur Jean-Christophe Landreau

Aucune autre liste n'a été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **29**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **5**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **24**

Majorité absolue : **15**

La liste conduite par Bernard DESTROST a obtenu **24** voix (vingt-quatre voix)

La liste conduite par Bernard DESTROST, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés en qualité d'adjoints au maire, dans l'ordre du tableau :

- 1- Madame France Leroy, 1ère adjointe
- 2- Monsieur Frédéric Adragna, 2ème adjoint
- 3- Madame Emmanuelle Clair Dumont, 3ème adjointe
- 4- Monsieur Gérard Rossi, 4ème adjoint
- 5- Madame Marion Taupenas, 5ème adjointe
- 6- Monsieur Alain Ramel, 6ème adjoint
- 7- Madame Corinne Mozolenski, 7ème adjointe,
- 8- Monsieur Jean-Christophe Landreau, 8ème adjoint.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

✓ Monsieur le maire s'adresse aux 8 adjoints :

Madame France Leroy, 1ère adjointe

Monsieur Frédéric Adragna, 2ème adjoint

Madame Emmanuelle Clair Dumont, 3ème adjointe

Monsieur Gérard Rossi, 4ème adjoint

Madame Marion Taupenas, 5ème adjointe

Monsieur Alain Ramel, 6ème adjoint

Madame Corinne Mozolenski, 7ème adjointe,

Monsieur Jean-Christophe Landreau, 8ème adjoint, je vous invite à aller récupérer votre écharpe d'adjoint.

Je vais donc procéder maintenant à la lecture du tableau du Conseil municipal.

Monsieur le maire procède à la lecture du Tableau du Conseil municipal.

Tableau du Conseil municipal

Fonction ¹	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance
Maire	Bernard DESTROST	28/09/1947
Première adjointe	France LEROY née DIDIER	23/02/1964
Deuxième adjoint	Frédéric ADRAGNA	15/02/1972
Troisième adjointe	Emmanuelle CLAIR née DUMONT	07/05/1976

Quatrième adjoint	Gérard ROSSI	26/11/1949
Cinquième adjointe	Marion TAUPENAS	07/03/1987
Sixième adjointe	Alain RAMEL	17/10/1953
Septième adjointe	Corinne MOZOLENSKI née MARTINEZ	21/01/1958
Huitième adjoint	Jean-Christophe LANDREAU	16/10/1968
Conseiller municipal	Jacques FAFRI	10/02/1946
Conseiller municipal	Pierre BAYLE	15/12/1952
Conseiller municipal	Jacques GRIFO	29/03/1958
Conseiller municipal	Philippe BAUDOIN	28/10/1960
Conseiller municipal	Marc FERRI	18/07/1962
Conseiller municipal	Jean-Luc TOUREL	18/06/1964
Conseillère municipale	Sylvie NICOLAÏ née DAMILANO	13/08/1965
Conseillère municipale	Nathalie DERANVILLE née BACQUET	21/04/1966
Conseillère municipale	Cyrille VIRILLI née MACAGNE	01/08/1970
Conseillère municipale	Fanny SAISON née HAINAUX	23/07/1971
Conseillère municipale	Marie-Laure ANTONUCCI née HALLAIS	11/08/1972
Conseillère municipale	Lucile PECQUEUX née PIDOUX	28/08/1973
Conseillère municipale	Laëtitia TREMOUILHAC née ENJELVIN	19/05/1974
Conseillère municipale	Laëtitia LOUIS née POUPENEY	16/03/1982
Conseiller municipal	Guillaume GALIEN	02/09/1985
Conseiller municipal	Jean-Henri LESAGE	12/10/1961
Conseiller municipal	Eric REMEN	13/07/1963
Conseillère municipale	Fabienne BARTHELEMY née MISSICHINI	11/06/1971
Conseillère municipale	Pascaline DUBRAY	28/07/1978
Conseillère municipale	Audrey MOLINA	08/01/1975

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



Délibération n° 20200527-004 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – Lecture de la Charte de l' élu local

Sous la présidence du maire élu, monsieur Bernard Destrost

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Monsieur le maire procède à la lecture de la Charte de l' élu local et remet à chaque élu une copie de celle-ci ainsi que le chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Charte de l' élu local :

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.



✓ Monsieur le maire procède enfin à la lecture de son discours :

« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux mes chers concitoyens,

Mes chers amis,

J'avais envisagé dans un premier temps de ne pas m'exprimer au cours de ce conseil si particulier, mais le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort, un moment singulier et exceptionnel compte tenu des mesures de confinement liées à la crise sanitaire dont on ignore les suites.

Mais enfin, nous y sommes et je suis heureux de vous retrouver, ce fut long, incertain, angoissant quelquefois, mais peu à peu, jour après jour, tout en restant prudent, la vie reprend son cours.

C'est pourquoi, si vous me le permettez, en reprenant la citation du célèbre philosophe Epicure : « Il est évident que les discours longs et les discours brefs arrivent au même résultat », je vais donc essayer de m'adresser à vous et être le plus bref possible.

Votre présence, ce soir dans cette salle montre tout l'intérêt que vous portez à la vie locale et au-delà, à Cuges les Pins.

Très sincèrement, je vous en remercie.

Permettez-moi au préalable de saluer tous ces soldats sans arme, qui durant ces deux derniers mois, pendant lesquels le monde s'est arrêté, sont restés sur le front, parfois au péril de leur propre santé.

Je pense bien entendu à nos professionnels de santé, médecins, infirmières, gardes malades, pompiers, ambulanciers...

Je pense aussi à tous ceux qui, au sein de la fonction publique d'Etat ou Territoriale, ont agi sur le terrain : policiers nationaux ou municipaux, gendarmes, éboueurs, tous ceux dans les commerces alimentaires et quelques services qui n'ont eu d'autres choix que de s'exposer aux risques et surtout à l'inconnu.

Pendant ces deux mois, avec quelques élus et quelques agents municipaux placés sous l'autorité de notre Directeur Général des Services, nous avons fait « bloc ». C'est donc une équipe restreinte qui était aux commandes, non pas par volonté d'écartier qui que ce soit, mais simplement par souci d'efficacité et de responsabilité.

La cellule de crise de notre Plan Communal de Sauvegarde a été armée dès les premières heures du confinement, des réunions en visio conférence organisées plusieurs fois par semaine et le lien entre les acteurs était permanent.

Pendant cette période, plus de 300 colis postaux restés en suspens dans les bureaux de la poste fermée, ont été distribués par des élus. Ces mêmes élus ont livré, aux plus faibles, les commandes passées dans les commerces d'alimentation.

Notre CCAS a été lui-aussi actif en permanence, assurant l'écoute et l'accompagnement nécessaire en direction des plus faibles, jouant pleinement sa mission de lien social.

Avec l'aide des enseignants, nous avons accueilli les enfants des personnels soignants dans l'école Simone Veil. A ce jour, nous avons ouvert les deux écoles, primaire et maternelle ainsi que la crèche familiale. Compte tenu du protocole sanitaire nous avons limité en nombre l'accès à ces établissements.

Pour terminer sur les actions qui ont été mises en place durant cette période je voudrais évoquer cet élan de solidarité qui s'est élevé pour confectionner plus de 4000 masques « grand public » en tissu par une soixantaine de Cugeoises volontaires, au profit de la population. Je vous demande de les applaudir car elles méritent bien cela.

Un grand merci Mesdames.

Je remercie bien évidemment notre partenaire historique OK Corral qui nous a fait don de 2000 masques chirurgicaux, la société OCP et son dirigeant Damien Particelli pour son don de 500 masques en tissu, enfin le département, la Région et la Métropole pour leurs nombreuses dotations qui nous ont permis de sécuriser la population et les services municipaux.

Tout a été fait, j'en oublie sûrement, durant cette période exceptionnelle pour être à la hauteur des besoins des Cugeois.

Après le temps de l'action urgente, voici le temps revenu de la vie démocratique, en installant ce nouveau conseil municipal et en élisant le maire et ses adjoints.

Pour commencer j'adresse mes remerciements à monsieur Jacques FAFRI, notre doyen qui a présidé cette séance. Ta présence, Jacques, à mes côtés durant le mandat écoulé, était empreinte de loyauté et de sincérité et je sais pouvoir compter sur toi au cours de cette nouvelle mandature.

Je voudrais remercier très sincèrement le conseil municipal pour la confiance qu'il vient de m'accorder. Cette confiance est le témoignage de votre volonté de partager ensemble les valeurs de la République au service de notre commune.

Être Maire, c'est le plus beau mandat. C'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent. Au moment où le discrédit touche l'ensemble de la classe politique, les français restent très attachés à la relation personnelle avec le maire. C'est, je crois, l'un des piliers qui subsiste dans notre pacte républicain, et cette écharpe tricolore en est l'incarnation.

Mais l'émotion que je ressens est aussi une émotion collective. Je veux m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve dans cette salle. Je veux leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps ni leur énergie.

La résistance qu'ils ont mise à ne pas se laisser entraîner dans la fange où certains voulaient les y conduire est tout à leur honneur et ils peuvent mesurer aujourd'hui, à l'aune des résultats obtenus, combien le choix de la droiture et de l'honnêteté se trouve récompensé. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, parfois de difficultés et aujourd'hui, j'ai l'impression de bien les connaître.

C'est pourquoi je peux vous dire (mais vous n'êtes pas obligés de me croire), vous allez le découvrir, que c'est une équipe qui a montré sa solidité, son engagement, et qui, aujourd'hui a hâte de mettre ses compétences, son énergie collective, au service de notre ville.

Vous pouvez avoir confiance. L'équipe qui est aujourd'hui dans cet espace est en partie renouvelée, mais vous pouvez être certains de la compétence et du dévouement de ceux qui vont dorénavant vous servir.

Pour moi, en les regardant aujourd'hui, ce sont tous des visages amis, ce sont les mêmes visages, et pourtant quelque chose a changé...

Nous avons aujourd'hui d'autres habits. Nous sommes responsables de la direction que prendra cette ville. C'est une responsabilité exaltante et c'est une responsabilité lourde. C'est aussi une responsabilité qui impose une certaine humilité. Nous nous inscrivons dans une continuité.

On dit « apporter sa pierre » et une ville c'est une construction : nous allons donc apporter nos pierres à l'édifice...

Comment ne pas remercier aussi, l'ensemble de nos nombreux soutiens qui soit par des dons soit par des aides à la préparation de notre meeting ou dans la distribution de notre programme nous ont aidés tout au long de cette campagne.

Je remercie bien sur toute ma famille, mon épouse Yvette, mes enfants, mes beaux-enfants, mes petits-enfants et mon arrière-petit-fils et bientôt une arrière-petite-fille à venir... Je sais qu'ils m'aiment, ils m'encouragent, ils me supportent et me défendent avec force lorsque je suis attaqué. Sans eux je ne serais pas ce que je suis. « Je vous aime ! ».

En dépit du taux d'abstention, bien que plus bas que la moyenne nationale, nonobstant une presse locale souvent partisane, malgré toutes les indécidables de nos adversaires allant du mensonge à la calomnie, parfois à la bassesse ou au ridicule, les Cugeois, dans une grande majorité, plus de 62% nous ont accordé leur confiance pour un deuxième mandat.

Mais tout cela est le passé, car après la campagne électorale doit venir le temps de l'apaisement.

C'est pourquoi je voudrais dire à mes opposants, que la démocratie ouvre la place au débat. Ils ont un rôle essentiel à jouer dans cette enceinte municipale. J'y veillerai particulièrement. Leur libre expression sera naturellement garantie dans la mesure où le respect, la politesse et la courtoisie seront respectés. Je peux les assurer que je serai toujours attentif à leurs remarques, à leurs propositions mais aussi à leurs critiques – même si je ne peux pas leur promettre de toujours suivre leurs avis.

Je voudrais par ailleurs adresser un message particulier aux employés municipaux. Le principe de notre administration, c'est la continuité de service public. Je sais sur qui je pourrai compter et m'appuyer, grâce à leur dévouement, leur professionnalisme et leur expérience. Avec toute mon équipe municipale, nous sommes heureux et fiers de pouvoir travailler avec leur concours, à leurs côtés, dans le respect des prérogatives et des compétences de chacun.

Je voudrais à présent revenir sur le résultat de l'élection. Certains l'ont qualifié de prévisible et mérité au vue des réalisations du dernier mandat, c'est pourquoi à cet instant je voudrais avoir une pensée toute particulière pour ceux qui m'ont accompagné et soutenu au cours du mandat écoulé. Je les en remercie chaleureusement.

Je voudrais également remercier de tout cœur tous les électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Ce mandat démocratique incontestable nous encourage évidemment à nous mettre au travail très vite, et très fort pour continuer à embellir notre village. Je voudrais dire à tous ceux qui ont voté pour une liste autre que la nôtre, que ce soir, je suis le maire de tous les Cugeois, et que je suis au service de tous.

Dans cette élection nous avons pris des engagements, collectivement :

Premier engagement, être toujours disponibles et à votre écoute. Je le serai bien sûr, comme je m'y suis engagé et comme je l'ai été sur le dernier mandat.

Aujourd'hui nous avons élu huit adjoints et un adjoint spécial sera élu lors du prochain conseil municipal comme la loi l'autorise.

Chacun de ces adjoints sera disponible pour vous recevoir et pour répondre à vos courriers ou à vos courriels, concernant son champ de compétences. Dans quelques jours, ils seront secondés par des conseillers délégués. A tous je dis : il n'y a pas de mandat municipal sans proximité. La première attente de ceux qui nous ont fait confiance c'est de ne pas nous voir disparaître le lendemain de l'élection... même si le travail va nous accaparer, nous devons toujours rester au contact des Cugeois.

Deuxième engagement, consulter les habitants sur certaines décisions qui les concernent.

Troisième engagement, gérer avec rigueur les finances publiques. L'argent que nous dépensons, c'est votre argent, c'est le produit de vos impôts. Nous ne devons jamais l'oublier et cela signifie que la culture de l'économie, de la rationalisation des dépenses, doit être très vite partagée par l'ensemble de l'équipe municipale.

J'ajoute que cette question va immédiatement se poser car, au moment où je vous parle, nous devons préparer et voter le budget de la commune et malheureusement, la crise sanitaire est passée par là, faisant disparaître certaines recettes et amplifiant certaines dépenses...

C'est dire le travail et les difficultés qu'une fois de plus nous allons devoir affronter.

Au cas où vous auriez l'inquiétude que vos élus prennent quelques vacances après cette élection, je tiens à dire que ce risque est entièrement levé.

Mesdames et messieurs, les mesures sanitaires liées au COVID 19 ne nous ont pas permis de vous accueillir plus nombreux ce soir pour venir partager avec nous ce qui est un moment de bonheur, mais aussi de gravité, et je le regrette profondément.

Aux présents, je voudrais les remercier très sincèrement de s'être pliés aux règles sanitaires indispensables pour lutter contre cette pandémie.

Pour terminer mes derniers mots seront pour ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales.

La mairie, c'est le visage de la République dans une ville. C'est le lieu où flotte son drapeau et où s'inscrit sa devise : « Liberté, égalité, fraternité ».

Chacun d'entre-nous est, à partir de ce soir, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales.

C'est une belle et grande responsabilité. N'oublions jamais que nous avons été élus pour servir, et nous devons en être dignes, dignes de la confiance qu'ont placée en nous les électeurs cugeois.

Merci à vous, vive la République et vive Cuges les Pins ! »

- ✓ Monsieur le maire remercie l'assemblée et le public présent. Il invite les conseillers à aller prendre une photo collective sur le parvis de l'Hôtel de Ville puis à aller déposer une gerbe aux monuments aux morts, en cette journée nationale de la résistance.

La séance est levée à 20h30.

Le maire,

Bernard Destrost

Marion Taupenas,

Secrétaire de séance